

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

**OBJET :**

**TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE ORNE  
(TE61) -  
CONVENTION  
INDIVIDUELLE DE  
CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE POUR  
L'EFFACEMENT DE  
RÉSEAUX  
ÉLECTRIQUES, RUE  
JEAN-BAPTISTE  
BIOT À L'AIGLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2025-55*

L'an deux mil vingt-cinq,  
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET,  
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José  
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur  
GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ,  
M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à  
M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à  
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a  
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène  
RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric  
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,  
Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC,  
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON,  
M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre des travaux ANRU sur le quartier de La Madeleine,  
la réfection complète des espaces publics, du mobilier urbain,  
des aires de jeux et sportives est réalisée, ainsi que celle de  
l'ensemble des infrastructures voiries, cheminements et  
réseaux.

La réfection complète ou partielle de l'éclairage public et des  
réseaux d'assainissement collectif et pluvial a également été  
prévue.

Les réseaux électriques et télécom étant déjà majoritairement  
enfouis sur l'emprise du chantier à l'exception d'une ligne basse  
tension aérienne de 100m dans le bas de la rue Jean-Baptiste  
Biot, aucune action d'effacement n'a été retenue en première  
instance.

Cette ligne basse tension aérienne repose sur 3 poteaux bétons  
dont l'un se trouve être dans l'emprise du parking dans le bas  
de la rue Jean-Baptiste Biot à côté de l'immeuble Verlaine.

L'effacement de ce réseau non prévu semble évident pour des raisons de cohérence esthétique sur le projet ANRU et pour sécuriser la circulation du parking et est à la charge exclusive de la Ville de L'Aigle.

La commune ayant délégué la compétence électricité au Territoire d'Énergie Orne (TE61), il appartient à ce dernier d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce chantier.

Ainsi, le coût total pour ces travaux s'élève à 37 068,47 € HT avec un reste à charge pour la collectivité de 10 840,78 € HT.

Il convient donc d'acter ces dispositions par la signature d'une convention individuelle de contribution financière sur les réseaux électriques établie par le TE61.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE la convention individuelle de contribution financière sur les réseaux électriques jointe en annexe ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents ou avenants afférents à ce dossier.***

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**



## CONTRIBUTION FINANCIERE SUR LES RESEAUX ELECTRIQUES

- EFFACEMENT
- EXTENSION

### 1 - PRÉAMBULE :

En application des dispositions de l'article 33 de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 et de l'application du cahier des charges de la concession, le Te61 est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour les travaux d'extensions en secteur rural et urbain reversant la TCCFE.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

#### TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE TE61 :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
- EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Commune : L'Aigle

Lieu-dit : Rue Jean Baptiste Biot

Porteur projet : Ville de L'AIGLE

Maître d'ouvrage : Territoire d'Énergie Orne

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne



### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Effacement des réseaux électriques :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Montant HT
<b>Etude, convention et géoréférencement</b>		800,00 €
Etude d'exécution y compris géoréférencement	1	
<b>Travaux de terrassement</b>		22 800,00 €
Installation de chantier	1	
Tranchées sous chaussée + béton de trancée et réfections (ml)	100	
Tranchées sous trottoir + réfections (ml)	10	
Terrain rocheux (m <sup>3</sup> )	2	
<b>Pose de matériel</b>		9 705,00 €
Fourniture et pose câbles basse tension réseau et branchement souterrain, y compris accessoires et coffrets (ml)	110	
Dépose d'un poteau béton (u)	3	
Dépose de l'ancien matériel (câbles, y compris armements et ferrures) (ml)	110	
Montant des travaux HT		33 305,00 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (5%)		34 970,25 €
Maitrise d'œuvre Te61 (6% des travaux) - non assujettie à la TVA		2 098,22 €
<b>Soit un Total H.T. travaux et Maîtrise d'œuvre</b>		<b>37 068,47 €</b>

Année de financement Basse Tension : 2025

Récapitulatif financier et aide du Te61:

	Montant prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre (€ HT)	Participation du Te61 sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)		Montant <b>facturable</b> à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en HT
Contribution financière aux réseaux électriques "EFFACEMENT" en HT	37 068,47 €	26 227,69 €	75%	10 840,78 €
TOTAL Basse Tension HT	37 068,47 €	26 227,69 €		10 840,78 €

Ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations non décrites dans la convention cadre, notamment la prestation d'ORANGE pour la télécommunication.



#### 4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

#### 5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2026

Date prévisionnelle de fin des travaux : mai 2026

#### 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 6 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

#### 7 - COMMUNICATION :

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à L'Aigle, le .....

Pour la collectivité,  
*Le Maire*  
**Philippe VAN-HOORNE**



Pour le Te61,  
*Le Président,*  
**Philippe AUVRAY**

